

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DES FINANCES

TRESORERIE-PAIERIE GENERALE
BRAZZAVILLE

DECRET N° 84/524 du 4/06/84
MF/TFG/DC/SA/Fers
portant inscription au tableau d'avancement
au titre de l'année 1984 des Inspecteurs et
Inspecteurs Principaux du Trésor des cadres
de la catégorie A, Hiérarchie I des SAF
(Trésor).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VISAS :

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la Loi 25/80 du 13.11.80, portant amendement de l'article
47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la Loi 15/62 du 3.2.62, portant statut général des fonction-
naires de la République Populaire du Congo ;
Vu l'arrêté n° 2067/PP du 21.6.58, fixant le règlement sur la
solde des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du
Congo ;
Vu le Décret 62/130/FP du 9.5.62, fixant le régime des rémuné-
rations des fonctionnaires des cadres ;
Vu le Décret n° 62/197/FP du 5.7.62, fixant les catégories et
hiérarchies des cadres créés par la Loi 15/62 du 3.2.62, portant
statut général des fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 62/198/FP du 5.7.62, relatif à la nomination
et à la révocation des fonctionnaires des cadres ;
Vu le Décret 62/426 du 29.12.62, fixant le statut commun des
cadres de la catégorie A des SAF ;
Vu le Décret 65/170/FP/BE du 25.6.65, réglementant l'avancement
des fonctionnaires ;
Vu le Décret 71/247 du 26.7.71, modifiant le tableau hiérarchi-
que des cadres de la catégorie A des SAF au ce qui concerne le Trésor,
les Contributions Directes et l'Enregistrement ;
Vu le Décret 74/470 du 31.12.74, abrogeant et remplaçant les
dispositions du Décret 62/196 du 5.7.62, fixant les échelonnements
indiciaires des fonctionnaires ;
Vu le Décret 79/154 du 4.4.79, portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le Décret 80/644 du 28.12.80, portant nomination des Membres
du Conseil des Ministres ;
Vu le Décret 80/630 du 27.12.80, portant déblocage des avance-
ments des agents de l'Etat ;
Vu le rectificatif n° 81/016 du 26.1.81 au Décret 80/644
du 28.12.80, portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
Vu le Décret 81.017 du 26.1.81, relatif aux intérim des Membres
du Gouvernement ;
Vu le Décret 83-320 du 03.05.83, portant nomination d'un Membre
du Conseil des Ministres ;
Vu les Procès-Verbaux de la Commission Administrative
Paritaire, réunie à Brazzaville, le 15 Mars 1984 ;

DECRETE :

ARTICLE 1er.- Sont inscrits au tableau d'avancement au titre de l'année 1984, les Inspecteurs et Inspecteurs Principaux des cadres de la catégorie A: Hiérarchie I des S4F (Trésor) dont les noms et Prénoms suivent:

4/- INSPECTEURS

Four le 2ème échelon

A 2 ans

- ASSONGO-BONDO	Laubert	- T.F.R.	Pointe-Noire
- BALAGA	Gaston	- D.C.F.	B/ville
- KEREKE	Jean-Noël M.	D.G.B.	B/ville

Four le 3ème échelon

A 2 ans

- KIYINDOU	Florent	- Présidence R.	B/ville
- MAKOSSO	Pierre	- T.F.R.	Madingou
- SENGAL-BIDIL	Innocent R.	T.I.G.	B/ville

Four le 4ème échelon

A 2 ans

- BABELANA	Paul	- T.P.G.	B/ville
- BOUENO	Félix	- T.F.G.	B/ville
- MOUBERI née NKENGUE	Angélique	-T.P.R.	Pointe-Noire

A 30 mois

- GALIBA née S NCHA	Firmine	- Paierie Congo Paris	
---------------------	---------	-----------------------	--

Four le 5ème échelon

A 2 ans

- MISSATOU	René	- Cals M.F.	B/ville
- MOUTSILA	Duguesclin	- C.Etat Cidolou	Loutété
- NGAMI LIKIBÉ	Jean Marc	- D.G.B.	B/ville

A 30 mois

- BOUKAKA	Patrice Cesar	- I.G.F.	B/ville
-----------	---------------	----------	---------

.../..

B/ - INSECTEURS PRINCIPAUX

Pour le 1er échelon

A 2 ans

- BILISSOR Antoine - T.F.G. B/ville
- MAFAKOU Joseph - DGCAF B/ville

Pour le 2° échelon

A 2 ans

- TCHILOEMB.-TCHI-TATY Joseph - C.Etat Sotexco B/ville

A 30 mois

- ZONZOLO Jasmin - Cab. M.F. B/ville.

Pour le 3ème échelon

A 2 ans

- NKOUNKOU Gilbert - Cab. M.F. B/ville.

Pour le 4ème échelon

A 2 ans

- GOUARI Damien - F.R.M. B/ville
- LOUHOUNGOU Théodore - C.C.A. B/ville

ARTICLE 2. - Le présent Decret sera enregistré, publié au JORFC, et communiqué partout où, besoin sera, -

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Finances

Itih. ~~Des~~ ~~Finances~~ - ITOUN ZOU.

BRASSAVILLE, le 4 Juin 1984

Colonel / Louis SYLVAIN-GOMA

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale

B. COMBO MATSIOMA.-

AMPLIATIONS :

-JORFC.....	1
-MF.....	1
DFP	22
-DGB	2
-DCF.....	1
-TRESOR	6
-TPR /POINTE-NOIRE....	1
-PRESIDENCE	1
-TPR MADINGOU.....	1
-PAISERIE PARIS	1
-SPCC ETATS E/VILLE..	1
-C.ETAT CIDOLOU.....	1
-C.ETAT SOTEXCO.....	1
IGF E/VILLE.....	1
-DGCRF.....	1
-PRM E/VILLE.....	1
CCA E/VILLE.....	1
-INTERESSES	21
-DOSSIERS.....	42
-SGCM/BC.....	3

